



Crétion d'un regroupement pour la défense de l'ostéopathie

Par **michèle**, le **23/07/2011** à **18:28**

Bonjour,

Nous sommes plusieurs représentants de formations post-graduées d'ostéopathes qui voulons nous réunir pour former un groupe de défense de la qualité en ostéopathie. Nous avons pensé créer une association loi 1901 mais certains sont sous une forme "formateur indépendant", d'autres "loi 1901" et d'autres encore SARL.

Quelle serait la structure légale pour notre regroupement, loi 1901, GIE, Fédération ?
merci d'avance